

**Commune de Cernay-la-Ville**  
**Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2014**

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 27 mai 2014 – Date d’affichage : 27 mai 2014

L’an deux mil quatorze, le cinq juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en mairie de Cernay-la-Ville, sous la présidence de Monsieur René MEMAIN, Maire.

**Etaient Présents :** Mmes et MM. BARGIARELLI, BOUDET, BOUR, CHERET, DELAGE, FONT, JULIEN-LABRUYERE, KONNERADT, LIONNET, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, PERIGNON, RANCE, SABELLA, TERMIER BOURGEOIS, VANMAIRIS

**A donné pouvoir :** M. SCHAFTLEIN qui a donné procuration à M. BOUR

**Secrétaire de séance :** M. BOUDET

---

En début de séance, M. le Maire demande à l’Assemblée d’accepter une modification à l’ordre du jour :

- Ajout d’un point n°6 : motion pour l’interdiction de tous les vols aériens de loisirs au départ et à l’arrivée de Toussus-le-Noble.

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité la modification de l’ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l’unanimité,

**ADOpte**, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 29 avril 2014,

**1. Désignation des représentants de la commune au sein des commissions thématiques du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (2014\_044)**

M. le Maire informe l’Assemblée que par courrier du 22 mai 2014, le Parc naturel régional demande que le Conseil Municipal désigne les membres qu’il souhaite voir siéger au sein de ses commissions thématiques. A noter qu’un élu peut participer à trois commissions au maximum. Il précise que les élus qui siègent dans ces commissions ont pour mission de travailler sur les projets portés par le Parc (et non de défendre les intérêts de la commune) et d’en rendre compte à l’Assemblée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les différentes commissions thématiques proposées par le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Vu les candidatures exprimées pour siéger à ces commissions,

A l’unanimité,

**DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

**DESIGNE** pour représenter la commune au sein des commissions thématiques du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

- Mme Stéphanie VANMAIRIS à la commission Agriculture, Forêt
- M. Olivier KONNERADT à la commission Biodiversité et environnement
- M. Eric SCHAFTLEIN à la commission Communication et animation
- M. René MEMAIN et M. Aurélio SABELLA à la commission Développement économique et énergie.
- Mme Claire CHERET à la commission Education à l'environnement et au territoire
- Mme Chantal RANCE et Mme Valérie LIONNET à la commission Patrimoine et culture
- M. Roland BOUR à la commission Architecture, Urbanisme et Paysage
- Mme Chantal RANCE et Mme Valérie LIONNET à la commission Tourisme, liaisons douces, déplacements durables

## **2. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique (DCM2014\_045)**

M. Munier expose à l'Assemblée que suite à directive européenne, le marché de fourniture de gaz va désormais être ouvert à différents fournisseurs. La commune ne pourra donc plus profiter des tarifs régulés. Actuellement, il y a 22 fournisseurs sur le marché et aucun site internet ne permet de comparer leurs prix. Il propose par conséquent à l'Assemblée d'adhérer au groupement de commandes porté par le Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France) qui compte déjà à ce jour 445 acheteurs.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération du Sigeif en date du 18 décembre 2012,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Cernay-la-Ville d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Sigeif entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

A l'unanimité,

### **DELIBERE :**

Article 1er : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le Sigeif en application de sa délibération du 18 décembre 2012

Article 2 : - La participation financière de la commune de Cernay-la-Ville est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### **3. Travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes : demande de subvention au Conseil Général des Yvelines (DCM2014\_046)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour la réalisation d'aménagements à retenir au titre des transports en commun, ou au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par les jeunes,

Après échanges de vues et délibérations,

Par 18 voix « pour » et 1 abstention (M. Passet),

**DECIDE** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par les jeunes pour l'achat d'un radar pédagogique, route de Limours.

La subvention s'élève à 3 452,00 € H.T. soit 80 % du montant des travaux subventionnables de 4 315,00 € H.T. (plafond : 10 100 € H.T.),

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale ou départementale précitées pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme,

**S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.

### **4. Contribution 2014 à la cellule d'animation de contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont » (DCM2014\_047).**

Vu la politique régionale de l'eau (2013-2018) et le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2013-2018) qui confirment la priorité donnée aux contrats de bassin et à l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans ce cadre ;

Vu le recrutement en date du 07 octobre 2009 par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse d'une animatrice en charge de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont » ;

Vu la délibération en date du 09 juillet 2010 du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse concernant la demande de participation financière des maîtres d'ouvrage signataires des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont », à la cellule d'animation, à compter de septembre 2010 ;

Vu le plan de financement prévisionnel 2014 de la cellule d'animation détaillé ci-après :

Budget prévisionnel 2014 cellule d'animation	: 57 000 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie	50 % : 28 500 €
Subvention Conseil Régional d'Ile-de-France	30 % : 17 100 €
Participation des maîtres d'ouvrage	20 % : 11 400 €

Vu le courrier du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse d'appel à contribution pour 2014 avec un montant prévisionnel de 247 € par maître d'ouvrage,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**INSCRIT** en dépense la contribution 2014 de la commune de Cernay-la-Ville à la cellule d'animation pour un montant de 247 €.

### **5. Modification de la régie d'avances (DCM2014\_048).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la délibération en date du 17 juin 2011 créant une régie d'avances,

Vu la proposition du comptable public de pouvoir disposer d'une carte bancaire pour la régie d'avances,

Considérant la nécessité de modifier l'acte constitutif de la régie d'avances,

A l'unanimité,

**DECIDE** de modifier l'acte constitutif de la régie d'avances afin que la régie dispose d'un compte DFT et qu'elle soit autorisée à payer des dépenses par carte bancaire,

**CONFIRME** que la régie d'avances a pour objet de payer les dépenses suivantes : frais liés à l'organisation des manifestations, les menues dépenses du petit équipement, les dépenses réalisées par le biais de sites internet, les dépenses liées aux véhicules communaux qui ne peuvent être réglées par mandatement préalable.

**CONFIRME** que le montant de l'avance consentie au régisseur est de 1 000 € (mille euros),

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **6. Motion pour l'interdiction de tous les vols aériens de loisirs au départ et à l'arrivée de Toussus-le-Noble (DCM2014\_049).**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la motion prise par l'Union des Amis du Parc afin de protester contre le survol intempestif d'hélicoptères au-dessus des communes du Parc naturel régional de Chevreuse.

Il précise qu'en raison du décret 2010-226 du 20 octobre 2010 qui limite fortement le survol des zones denses, une partie du trafic hélicoptères de Saint-Cyr l'Ecole et d'Issy-les-Moulineaux a été déplacé vers Toussus-le-Noble.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,  
Par 18 voix « pour », et 1 abstention (M. Sabella),

**ADOpte** la motion suivante :

Le Conseil Municipal soutient la motion adoptée par l'Union des Amis du Parc et demande l'interdiction de tous les vols de loisirs (baptêmes de l'air, vols d'initiation et circuits touristiques) au départ de Toussus-le-Noble au-dessus des communes du Parc.

**Prochain conseil municipal : le 09.07.2014 à 21h00**